

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt
- **en exercice :** 12 le vingt trois juillet à vingt heures trente
- **présents :** 10 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 20 juillet 2020

Présents : Mesdames Alexandra STRAZEL, Catherine VINCENT, Elodie FREIRE-JORGE et Janina WALBRECQ, Messieurs Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM, Thierry DELEGLISE et Thomas LESUEUR.

Absents excusés : Paméla CRAPPIER (Pouvoir à Gauthier BONNEMENT), Sarah HERRIBERRY (Pouvoir à Elodie FREIRE JORGE), Eric VALOIS (Pouvoir à Philippe LE CAM), Thierry MICHEL (Pouvoir à Nicolas VOGT)

Absent :

Suppléants présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Messieurs Nicolas VOGT (Pouvoir de Thierry MICHEL), Gauthier BONNEMENT (Pouvoir de Paméla CRAPPIER)

Secrétaire de séance : Julien BONNEMENT

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité.

2. Vote du Budget Primitif 2020 (N°15/2020)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'article 9 de la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogeant la date au 31 juillet 2020 pour le vote des budgets des collectivités et des EPCI,

Monsieur le Président, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Ce budget a été travaillé en réunion avec le précédent conseil le 3 février et a été présenté et retravaillé en réunion avec les nouveaux membres du syndicat le lundi 20 juillet dernier.

Les documents ont été distribués à l'ensemble des membres présents.

Après en avoir délibéré, Le conseil syndical, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 687 474.00€	3 687 474.00€
Fonctionnement	575 000.00€	575 000.00€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

3. Contrat du personnel (N°16/2020)

Monsieur le Président expose aux membres présents la situation du personnel en contrat temporaire. Il propose de passer un agent en Contrat à Durée Indéterminé, de renouveler un Contrat à Durée Déterminée et d'ouvrir un nouveau poste en Contrat à Durée Déterminée pour un agent actuellement en service via l'association AITT.

Après établissement des plannings pour chaque personnel, il apparaît les besoins suivants

Un contrat CDI à 20h/sem à compter du 1er septembre 2020

Un contrat CDD à 24h/sem pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Un contrat CDD à 16h/sem pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Monsieur le Président informe les membres avoir trouver les personnes pour pourvoir à ces postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir 1 poste en CDI en tant qu'Adjoint Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 20h00

DÉCIDE d'ouvrir 1 poste en CDD en tant qu'Adjoint Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 24h00 pour la période allant du 1er Septembre 2020 au 31 août 2021

DÉCIDE d'ouvrir 1 poste en CDD en tant qu'Adjoint Technique Territorial pour un temps hebdomadaire de 16h00 pour la période allant du 1er Septembre 2020 au 31 août 2021

ET autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 52.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 23 juillet 2020 a comporté deux délibérations.

1	Vote du Budget Primitif 2020	Délibération N°15/2020
2	Contrat du personnel	Délibération N°16/2020

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Absente Pouvoir donné à Gauthier BONNEMENT	Catherine VINCENT Présente
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Présente	Sarah HERRIBERRY Absente Pouvoir donné à Elodie FREIRE JORGE	Alexandra STRAZEL Présente
Thierry MICHEL Absent Pouvoir donné à Nicolas VOGT	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Absent Pouvoir donné à Philippe LE CAM	Thierry DELEGLISE Présent